



fonctionnaires, et de son corollaire la Réorganisation Administrative et Territoriale de l'Etat ont profondément modifié les périmètres des collèges électoraux. Quant à l'hospitalière, la Loi Bachelot (HPST) accélère la fermeture des structures de proximité et les regroupements des hôpitaux et Etablissements Médico-Sociaux.

C'est dans ce contexte que le dépôt des listes se déroule. Pour recueillir des voix qui mesureront notre représentativité, notre objectif est de déposer des listes dans l'ensemble des Comités Techniques mais également dans les Commissions Administratives Paritaires parce qu'il s'agit de deux aspects complémentaires de notre action syndicale. Si, lors des précédentes élections professionnelles, certaines organisations syndicales au sein de notre Union ne rencontraient pas de difficultés particulières pour déposer des listes, l'élargissement du collège électoral complique la donne. Pour Solidaires, l'ensemble de nos syndicats, conscients des enjeux, conjuguent leurs forces pour atteindre cet objectif et nous permettre de déposer partout un maximum de listes complètes aux CT de proximité comme aux CT Ministériels.

Pour la première fois tous les syndicats de Solidaires peuvent se présenter partout sans avoir à faire la preuve de leur représentativité. Ce sont les salariés, comme nous le revendiquons, qui par leur vote détermineront désormais l'audience de chaque syndicat. C'est une avancée pour la démocratie sociale.

Déposer des listes aux CT, pour mesurer no-

tre audience et l'écho auprès des agents de notre discours, de nos analyses et de nos revendications, c'est se donner les moyens du rapport de forces et le traduire en voix.

Si, à compter d'octobre la représentativité sera désormais assise sur le résultat obtenu aux élections aux Comités Techniques, lieux compétents pour aborder l'organisation des services, alors que jusqu'alors elle l'était sur les résultats aux élections aux Commissions Administratives Paritaires pour les titulaires et aux Commissions Consultatives Paritaires pour les contractuels, ces dernières, qui se dérouleront le même jour, n'en conservent pas moins toute leur importance. En effet, c'est dans celles-ci que la défense collective et individuelle des agents continuera d'être assurée.

A l'heure où le service public est attaqué et son rôle de cohésion sociale remis en cause, « gagner les élections » signifie « gagner pour le service public », ses missions, ses agents et ses usagers. Après le conflit sur les retraites, gagner pour le service public, ses agents et ses usagers, c'est gagner pour tous. C'est affirmer qu'un autre modèle de société est possible, un modèle qui n'oppose pas artificiellement les salariés du public et du privé en stigmatisant de pseudo-privilèges. C'est également renforcer, par les luttes des agents du service public, les luttes de l'ensemble du monde du travail.

Les résultats engrangés doivent permettre à Solidaires, tant au niveau interprofessionnel qu'au sein de la Fonction Publique, d'être définitivement un interlocuteur inévitable et une force syndicale combative et unitaire incontournable. C'est un moyen de peser efficacement sur les choix et les orientations tant de l'intersyndicale interprofessionnelle que de l'intersyndicale Fonction Publique. C'est là le moyen de confirmer et de renforcer Solidaires pour défendre les agents, leurs missions et le service public, ainsi que d'œuvrer à la convergence entre salariés du privé et du public.

